

# Maîtrise fédérale agricole

Session 2021

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : ..... NP / Localité : .....

Tél. privé : ..... Tél. portable : .....

E-mail : ..... Véhicule no de plaque : .....

Origine (commune et canton) : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

IBAN : ..... No AVS : .....

### Formation antérieure

CFC obtenu dans la profession de ..... Année .....

Brevet agricole obtenu le : .....

**Veillez vous inscrire uniquement pour les modules que vous suivrez en 2020-2021**

	<b>Ecolage</b>	<b>Taxe examen</b>
<input type="checkbox"/> M01 – Planification économique et financement *	960.00	-
<input type="checkbox"/> M02 – Economie nationale et politique agricole	1'040.00	140.00
<input type="checkbox"/> M03 – Droit agricole	660.00	140.00
<input type="checkbox"/> M04 – Assurances, prévoyance, fiscalité	880.00	140.00
<input type="checkbox"/> M05 – Gestion stratégique (y compris élaboration du business plan) **	560.00	-

\* Le M01 préparant à l'épreuve 1 de l'examen final, une croix dans cette case indique que vous désirez vous inscrire à cette épreuve (examen écrit de gestion du 17 mars 2021).

\*\* Le M05 préparant aux épreuves 2 et 3 de l'examen final, une croix dans cette case indique que vous désirez vous inscrire à ces épreuves (Business plan à remettre pour le 15 avril 2021 et entretien sur la base du business plan).

**Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des informations et conditions de la page 2 et demande son admission aux cours modulaires de maîtrise agricole**

Lieu et date : .....

Signature : .....

**Délai d'inscription**  
**31 août 2020**

# Maîtrise fédérale agricole

Session 2021

## Maîtrise agricole – informations et conditions

Les conditions d'admission pour chacun des modules figurent dans le descriptif de chaque module à voir sous [www.agrijob.ch](http://www.agrijob.ch) rubrique formation supérieure.

Ce bulletin d'inscription tient lieu de bulletin de commande sur la base duquel sera établie la facture de l'écolage. L'écolage de chaque module sera facturé en décembre 2020. En cas de désistement d'un ou plusieurs modules, vous êtes tenu-e-s d'en informer par écrit le centre de formation (mail suffit à [virginie.perrin@vd.ch](mailto:virginie.perrin@vd.ch)) **jusqu'au 30 novembre**. Passé cette date, la totalité des modules pour lesquels le candidat s'est inscrit sera facturée. Pas de remboursement possible, même pour les modules qui n'auraient pas encore débuté. Les taxes d'examens seront facturées en juin 2021.

### Coûts

Ecolage des modules :	selon indication sur formulaire d'inscription
Taxes examens modulaires M02, M03 et M04 :	140.- par module
Examens finaux de maîtrise (facturés par Agora)	
• Epreuve 1 (M01)	150.-
• Epreuve 2 et 3 (business plan + entretien)	570.-
Matériel, support et photocopies	coût effectif

Depuis l'année 2017-18, le système de financement de la formation supérieure est passé à un système de financement à la personne. La Confédération rembourse aux candidats 50% des coûts de formation (hors examens finaux). La Confédération ne prévoit pas de remboursement pour les candidats qui interrompent leur formation en cours de route.

Vous recevrez, en octobre 2020, un formulaire d'inscription pour les examens finaux (épreuves 1, 2 et 3) envoyé par AGORA.

Les modules ne sont organisés que si le nombre d'inscrits est suffisant.

Le candidat consent à ce que ses données personnelles soient publiées.

Le formulaire d'inscription doit être retourné, par courrier Recommandé au secrétariat d'Agrilogie, Ch. de Grange-Verney 2, 1510 Moudon **pour le 31 août 2020**, dernier délai. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.